

## **Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois**

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois de Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Rochois s'est assemblé à la Maison pour Tous sur la commune d'Amancy, sous la présidence de Monsieur Marin GAILLARD - Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05 Décembre 2017

Nombre de délégués : \* En exercice : 38 \* Présents : 27 \* Représentés : 5 \* Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Moenne

Etaient présents avec voix délibérative :

AMANCY	M. ROSNOBLET – Mme ROCH C. – M. VILLIERS
ARENTHON	Mme COUDURIER – M. MOENNE – M. ROUSSEAU-BARATHON
CORNIER	M. ALLARD – Mme VIVIAND
ETEAUX	M. RATSIMBA – Mme CAMER – M. GAILLARD B.
LA CHAPELLE	M. MARMOUX – Mme LEFEVRE
LA ROCHE	M. BOUILLET – Mme DEMURE – Mme GENAND – M. GEORGET – M. QUOEX – Mme ROCH S
ST LAURENT	MM. BOUQUERAND – MARGOLLIET
ST PIERRE	MM. GAILLARD – M. DUJOURD'HUI – M. GONON – Mme PAGET
ST SIXT	M. HARMAND – Mme MOURER

Ont donné pouvoir : M. MAURE – Mme COTTERLAZ-RANNARD – M. DEPREZ – Mme FAVRE-ROCHEX – M. THABUIS

Excusés : M. DESCHAMPS-BERGER – M. DUPONT – Mme PAUBEL – Mme BOUVIER – M. BUFFLIER – Mme MONTESSUIT

<b>Délibération n° 2017-105</b>	<b>FINANCES TARIFS 2018 – Budget Assainissement - Redevances</b>
-------------------------------------	--

Monsieur le Président présente le détail des tarifs 2018 pour les redevances du Budget Assainissement. En accord avec la commission Environnement, le Bureau des Maires a proposé que les tarifs soient inchangés pour l'année 2018.

## PROPOSITION TARIFS ASSAINISSEMENT 2018 HT

	TARIFS 2017					PROPOSITIONS 2018				
	Part Fixe h.t.	Part variable h.t.	Part fixe Ttc	Part variable Ttc	AUTRES TARIFS	Part Fixe h.t.	Part variable h.t.	Part fixe Ttc	Part variable	AUTRES TARIFS
<b>PARTIE REDEVANCE</b>										
. Redevance assainissement non collectif	45,00 €	supprimé	49,50 €	supprimé		45,00 €	supprimé	49,50 €	supprimé	
. Redevance assainissement collectif	50,00 €	2,00 €	55,00 €	2,20 €		50,00 €	2,00 €	55,00 €	2,20 €	
<b>AUTRES PRESTATIONS SOUMISES A TVA</b>										
. Participation aux travaux de branchement dans le cadre d'un réseau d'eaux usées neuf					1 086,96 €					1 086,96 €
. Participation aux travaux de branchement dans le cadre d'un réseau d'eaux usées neuf (cas d'un raccordement par relevage)					836,12 €					836,12 €
. Contrôle des installations d'assainissement privées					95,00 €					95,00 €
. Traitement matières de vidanges extérieures à la CCPR (par m3)					50,00 €					50,00 €

Le Conseil,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- Approuve les tarifs des redevances du Budget Assainissement pour l'année 2018 comme énoncés ci-dessus,
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à La Roche sur Foron,  
Le 12 Décembre 2017

Le Président,  
M. GAILLARD



Le Pays Rochois  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous-Préfecture

le ..... 15 DEC 2017 .....

Publié et notifié le ..... 15 DEC 2017 .....



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours forme contre une décision du conseil communautaire pendant un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.